

Adhésion à l'Association Eco Maires/Réseau Risques

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Dans le cadre d'une approche réglementaire et pratique des risques majeurs, l'Association Les Eco Maires et son «Réseau Idéal» de formation ont mis en place un «Réseau Risques» à destination des collectivités territoriales.

Ce réseau, outil de travail pour les collectivités, offre un certain nombre de services très utiles tels que :

- une aide personnalisée
- une formation (3 séminaires annuels appelés rencontres techniques)
- une bibliothèque
- un échange de savoir-faire (réseau Internet entre collectivités).

Pour accéder à ces services, il est proposé d'adhérer au réseau par le versement d'une cotisation annuelle de 911,40 €.

Cet abonnement est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Concernant l'année 2006, l'adhésion ne portant que sur la période de juillet à décembre, son montant sera réduit à 455,70 € TTC.

En cas d'accord, la dépense correspondante à cette adhésion sera prélevée au chapitre 011.020/6281 CS 20000 du budget de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.